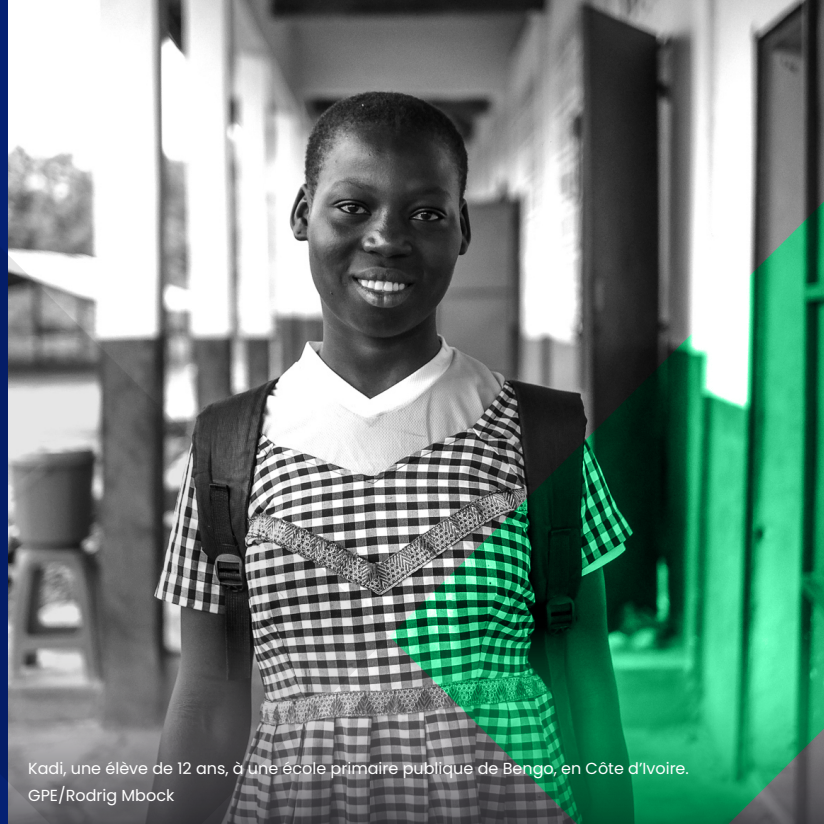


DEBT2ED



Kadi, une élève de 12 ans, à une école primaire publique de Bengo, en Côte d'Ivoire.
GPE/Rodríguez Mbock

Debt2Ed est un outil qui permet de convertir la dette d'un pays partenaire en ressources supplémentaires destinées au secteur de l'éducation et de mobiliser des financements complémentaires au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE.

LE DÉFI

Les budgets nationaux sont mis à rude épreuve par les conséquences de la pandémie de COVID-19, le changement climatique, l'augmentation de la dette et l'aggravation de la pauvreté, ce qui obère considérablement les budgets de l'éducation. Depuis 2020, dans près de la moitié des pays à faible revenu, les budgets de l'éducation ont été réduits en moyenne de 14 %. Parmi les pays partenaires du GPE, plus de 30 consacrent l'équivalent d'au moins la moitié de leur budget de l'éducation aux paiements du service de la dette.

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire d'accroître les financements disponibles pour l'éducation par le biais d'approches innovantes afin de scolariser et d'éduquer un plus grand nombre d'enfants. Le financement innovant de l'éducation peut contribuer à l'augmentation des ressources à investir dans ce secteur et à leur meilleure utilisation, mais cette approche doit être mise en œuvre à grande échelle pour relever les défis qui se posent sur le plan international.

L'APPROCHE DU GPE

Debt2Ed est une **nouvelle approche qui vise à convertir la dette en investissements dans l'éducation**. Elle permet d'alléger le fardeau de la dette, de réduire les coûts d'emprunt et de dépenser plus efficacement les ressources consacrées aux programmes d'éducation.

Debt2Ed, qui fait partie de la vaste gamme d'instruments financiers innovants du GPE, permet à ce dernier de mettre en commun des fonds provenant d'un large éventail de partenaires de cofinancement, mobilisant ainsi des ressources nouvelles et supplémentaires en faveur des pays partenaires.

Par le biais de Debt2Ed, le GPE s'efforce d'augmenter le volume de financements de l'éducation destinés aux pays partenaires qui n'auraient pas été accessibles autrement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tous les pays et territoires admis à bénéficier du soutien du GPE pour la période 2021-2025 peuvent accéder à Debt2Ed.

FONCTIONNEMENT

Debt2Ed convertit le service de la dette des pays partenaires en investissements dans l'éducation par le biais d'un allègement de dette conditionnel ou d'une conversion de prêt en don. Dans les deux cas, le créancier conclut un accord avec le pays partenaire : celui-ci bénéficie alors d'une réduction de l'encours de la dette ou de paiements au titre du service de la dette ; le créancier, quant à lui, crée un nouveau moyen d'acheminer les ressources internationales en faveur de l'éducation, contribuant ainsi à réaliser l'objectif de développement durable n° 4 des Nations Unies.

Debt2Ed permet également de mobiliser des financements supplémentaires grâce au fonds à effet multiplicateur du GPE, augmentant ainsi les ressources à investir dans les programmes d'éducation du pays partenaire.

- Dans le cas d'une **conversion de dette**, le créancier accepte de réduire les paiements au titre du service de la dette pour un prêt existant, et le pays partenaire s'engage à investir l'équivalent des ressources ainsi dégagées dans son secteur de l'éducation.
- Dans le cadre d'un **allègement conditionnel**, le créancier — ou un tiers — paie les intérêts ou le principal d'un prêt pour le compte du pays partenaire, et le pays partenaire investit les fonds équivalents dans son secteur de l'éducation. Le créancier et le pays partenaire peuvent choisir de subordonner l'allègement du prêt à l'atteinte de cibles convenues d'un commun accord, telles que l'obtention de meilleurs résultats en matière d'accès à l'éducation ou la mise en œuvre de réformes stratégiques.
- L'allègement de dette conditionnel, la conversion de prêt en don et l'investissement des ressources équivalentes dans le secteur de l'éducation du pays partenaire permettent de mobiliser immédiatement des fonds supplémentaires au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE.

CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est un pays partenaire du GPE depuis 2010. Elle a bénéficié, à ce jour, de 121 millions de dollars de financements du GPE, et près de 120 millions de dollars supplémentaires seront mobilisés par le biais de mécanismes de financement innovants en 2023. Grâce à Debt2Ed, la France et la Côte d'Ivoire ont convenu d'un allègement de dette conditionnel d'une valeur de 77,1 millions de dollars qui seront investis dans le système éducatif du pays. Cette opération a permis le déblocage, au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE, d'un financement de 40 millions de dollars provenant d'autres co-financiers.

La Côte d'Ivoire poursuivra le service de sa dette à l'égard de la France conformément à l'échéancier convenu avec son créancier. Une fois le paiement effectué, la France transférera, par l'intermédiaire de l'Agence française de développement, le montant équivalent à la Côte d'Ivoire sous la forme d'un don. Les fonds seront déposés sur un compte spécial de la Banque centrale de Côte d'Ivoire. Grâce à cette opération de conversion, 77,1 millions de dollars seront investis dans des programmes d'éducation.



Une enseignante et son élève en classe à l'école maternelle communautaire de Nambirghékaha, en Côte d'Ivoire.
GPE/Rodrig Mbock